

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 81

14 janvier 2013

SOMMAIRE

3P Condor Management S.à r.l.	3885	Dexia LdG Banque S.A.	3845
A Chateau VII S.à r.l.	3865	Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	3877
Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	3873	Drex Technologies Holding S.A.	3845
Advantage Financial S.A.	3855	ELRO Tankschiff S. à r.l.	3873
Aerospace Technology Luxembourg S.à r.l.	3888	Embraco Luxembourg S.à r.l.	3842
AESF Smashing S.à r.l.	3868	Eperlan Participations S.A.	3876
AJR Participations S.A.	3888	Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A.	3884
Ambolt Capital S.à r.l.	3846	Euro Développement S.A.	3884
Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l.	3877	Eurolizen SA	3873
Aria Structured Investments S.à r.l.	3886	European Investment Group	3884
ARIA Structured Investments SICAV-SIF	3843	Europim	3883
ARYZTA Technology II Limited	3888	EXXUS S.A.	3883
Asteck S.A.	3888	Fab-Power S.A.	3883
Astralis S.A.	3888	Filtlux S.A.-SPF	3884
AVANA Securities S.à r.l.	3846	Financière Forêt S.à r.l.	3883
Avery Dennison Investments Luxembourg	3886	Good Stuff Holdings S.à r.l.	3856
Bainbridge Capital S.à r.l.	3886	Intercoiffure La Coiffe 4 Sarl	3876
BLACKROCK (Luxembourg) S.A.	3855	Langers et Co S.A.	3887
Broadband Investments S.à r.l.	3868	Lantiq Holdco S.à r.l.	3887
Caldara S.A.	3845	Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	3887
Cameron Lux MYR Sarl	3856	Lantiq US Holdco S.à r.l.	3887
Cameron LUX NOK Sarl	3856	MDDA AD	3843
Cameron Lux USD Sarl	3868	Secapital S.à r.l.	3854
Capras SA	3864	Shaw International S.à r.l.	3885
Casan S.A.	3864	Statum Investments S.à r.l.	3885
Cibi Investissements S.A.	3876	SustainWater S.à r.l.	3885
DDA AD	3843	Tiber Holding S. à r.l.	3843
Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l.	3842	Wegner Holding S.A.	3884
		WMT GeC Holdings S.à r.l.	3855

Embraco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.829.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a décidé en date du 5 décembre 2012 de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012158641/16.

(120209815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 130.512.500,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.927.

(1) Il résulte d'un contrat d'apport et de cession de parts sociales conclu le 28 novembre 2012 entre Delphi Poland S.A., l'actuel associé unique de la Société, et Delphi Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le RCS) sous le numéro B 172.515, que Delphi Poland S.A. a cédé les 130.512.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Delphi Luxembourg Investments S.à r.l.

En conséquence de ce qui précède, à compter du 28 novembre 2012, Delphi Luxembourg Investments S.à r.l. est devenu l'associé unique de la Société, détenant l'intégralité des 130.512.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune du capital social de la Société.

(2) Il résulte d'un contrat d'apport et de cession de parts sociales conclu le 3 décembre 2012 entre Delphi Luxembourg Investments S.à r.l., l'actuel associé unique de la Société, et Delphi Automotive Operations UK Limited, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et d'Ecosse ayant son siège social à Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8257498, que Delphi Luxembourg Investments S.à r.l. a cédé 62.646.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Delphi Automotive Operations UK Limited.

(3) Enfin, il résulte d'un deuxième contrat d'apport et de cession de parts de parts sociales conclu le 3 décembre 2012 entre Delphi Automotive Operations UK Limited et Delphi Holdfi Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 173.043, que Delphi Automotive Operations UK Limited a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société, soit 62.646.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune à Delphi Holdfi Holdings S.à r.l.

En conséquence de ce qui précède, à compter du 3 décembre 2012, l'actionnariat de la Société est le suivant:

- Delphi Luxembourg Investments S.à r.l. détient 67.866.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune du capital social de la Société, et
- Delphi Holdfi Holdings S.à r.l. détient 62.646.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune du capital social de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delphi Holdfi Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012163164/38.

(120215334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 130.369.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du gérant unique de la société a été transférée au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012161473/15.

(120213513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Tiber Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.359.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012159248/13.

(120209992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**DDA AD, Société à responsabilité limitée,
(anc. MDDA AD).**

Capital social: AED 100.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 164.340.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November,
before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

L Real Estate S.C.A. SICAR, a corporate partnership limited by shares under the form of an investment company in risk capital (société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 144.783 (the Sole Shareholder),

represented by Rocio GARCIA SANTIUSTE, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 26, 2012,

being the sole shareholder of MDDA AD, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.340 (the Company).

The Company was incorporated on 26 October 2011 pursuant to a deed drawn up by Me Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3070 of 14 December 2011.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "DDA AD" and to amend article 1 of the Company's / articles of association which shall therefore read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "DDA AD" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 1000

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-sixième jour du mois de novembre, par devant Me Martine SCHAEFFER, soussignée, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

L Real Estate S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions, ayant adoptée le statut de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.783 (l'Associé Unique),

représenté par Rocio GARCIA SANTIUSTE, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2012,

étant l'associé unique de MDDA AD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164.340 (la Société).

La Société a été constituée le 26 Octobre 2011 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3070 du 14 décembre 2011.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "DDA AD" et de modifier l'article 1 des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "DDA AD" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1000.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: R. Garcia Santiuste et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56409. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157790/80.

(120208605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Caldara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 115.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012158754/14.

(120209949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Drex Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.616.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme Drex Technologies Holding s.a., dont le siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé en date du 31 janvier 2012.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole Besch, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yann Baden, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158639/19.

(120209778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Dexia LdG Banque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.679.

L'adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration de Dexia LdG Banque S.A. a été modifiée

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Olivier Paring	Président	5 Place du Champs de Mars B-1050 Ixelles
Thomas Legrix	Administrateur-Délégué Administrateur	1 Passerelle des Reflets Tour Dexia - La Défense 2 F-92919 La Défense Cedex
Marc Buckens	Administrateur	5 Place du Champs de Mars B-1050 Ixelles

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Dexia LdG Banque S.A.

Société anonyme

Marc Henry / Thomas Legrix

Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012158170/21.

(120209546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

AVANA Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 154.741.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12. Décembre 2012.

Götz Kirchhoff

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012161483/12.

(120213817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Ambolt Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 525.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.182.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ambolt S.A., a société anonyme, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 152.942,

here represented by Ms Sophie HAMON, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 22nd, 2012

Which proxy, initialed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with it.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which

is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

2.3 The Company may also enter into the following transactions:

(i) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (convertible or not), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

(ii) to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or which form part of the group of companies to which the Company belongs;

(iii) to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

2.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Ambolt Capital S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at five hundred and twenty-five thousand Norwegian Kroner (NOK 525,000) represented by five hundred and twenty-five thousand (525,000) shares (parts sociales) of one Norwegian kroner (NOK 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Board of managers

7.1.1 The Company is managed by a board of managers, composed of at least one class A manager and one class B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.2. Powers of the board of managers

7.2.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and in accordance with article 7.4 of these Articles.

7.2.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

7.3. Procedure

7.3.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

7.3.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

7.3.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

7.3.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

7.3.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

7.3.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

7.3.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

7.4 Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least a class A manager and at least a class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 7.2.2 of these Articles.

7.5. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of June, at 10 A.M.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward.

12.3 Subject to article 12.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Ambolt S.A., prenamed, declared to subscribe to the 525,000 (five hundred and twenty-five thousand) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of NOK 525,000.00 (five hundred and twenty-five thousand Norwegian Kroner).

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of five hundred and twenty-five thousand Norwegian Kroner (NOK 525,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company's address is fixed at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2. The following have been elected as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Nicholas LAIRD, born on February 4th, 1966 in New York, United States of America, with private address at 6, Elgveien, N-0852 Oslo, Norway, as class A manager;

- Mr Jarle NORMAN-HANSEN, born on April 24th, 1965 in Lorenskog, Norway, with private address at 55, Otto Blehrs vei, N-1397 Nes0ya, Norway, as class A manager;

- Ms Martine GRÜN, born on March 19th, 1975 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager;

- Mr Charles MEYER, born on April 19th, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and

- Mr John WANTZ, born on May 17th, 1966 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ambolt S.A., une société anonyme, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.942,

ici représenté par Mademoiselle Sophie HAMON, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 22 novembre 2012.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

2.2 La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

2.3 La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

(i) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds via, entre autres et sans limitation, l'émission d'obligations (convertibles ou non), titres de dette, billets à ordre et tout autre instrument de dette ou titre de capital, l'usage d'instruments financiers dérivés, ou autrement;

(ii) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société;

(iii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

2.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Ambolt Capital S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille couronnes norvégiennes (525.000,- NOK) représenté par cinq cent vingt-cinq mille (525.000) parts sociales d'une valeur nominale de une couronne norvégienne (1,- NOK) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 À partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gestion.

7.1 Conseil de gérance

7.1.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.1.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

7.2 Pouvoirs du conseil de gérance

7.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et conformément à l'article 7.4 des Statuts.

7.2.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

7.3 Procédure

7.3.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

7.3.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

7.3.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

7.3.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

7.3.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

7.3.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

7.3.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

7.4. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 7.2.2 des Statuts.

7.5. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Conformément à l'article 12.2, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncés et les a intégralement libérées comme suit:

Ambolt S.A., prédésignée, déclare souscrire à cinq cent vingt-cinq mille (525.000) parts et déclare les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire de cinq cent vingt-cinq mille couronnes norvégiennes (525.000,- NOK).

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinq cent vingt-cinq mille couronnes norvégiennes (525.000,- NOK) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Résolution de l'associé unique

1. L'adresse de la Société est fixée au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2. Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Nicholas LAIRD, né le 4 février 1966 à New-York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 6, Elgveien, N-0852 Oslo, Norvège, en tant que gérant de classe A;

- Monsieur Jarle MORMAN-HANSEN, né le 24 avril 1965 in Lorenskog, Norvège, ayant son adresse privée au 55, Otto Blehrs vei, N-1397 NesØya, Norvège, en tant que gérant de classe A;

- Mademoiselle Martine GRÜN, née le 19 mars 1975 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérante de classe B;

- Monsieur Charles MEYER, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

- Monsieur John WANTZ, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hamon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56402. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158048/460.

(120209149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012159131/14.

(120209799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.689.

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2012 l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Ulla Pitha, avec adresse professionnelle au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 juin 2012.

2. Nomination de Adrian Lawrence, avec adresse au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni au mandat d'administrateur, avec effet au 28 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161518/15.

(120213681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

WMT GeC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.081.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2012

En date du 12 novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Michael Robert KIDD de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2012;

- de nommer Monsieur Stéphane REUL, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Andreas SCHULMEYER, gérant de catégorie A
- Monsieur Martin Timothy BROWN, gérant de catégorie B
- Monsieur Stéphane REUL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

WMT GeC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012158607/23.

(120209515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 22 novembre 2012

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de Advantage Financial S.A., une société anonyme ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 22 novembre 2012 que:

- M. Mario Iacopini, a démissionné en tant que délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 14 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour Advantage Financial S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2012158035/16.

(120209472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Cameron LUX NOK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.384.

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161545/11.

(120213584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Cameron Lux MYR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.350.

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161544/11.

(120213585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Good Stuff Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.179.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fifth day of November, appeared before me, Maître Francis KESSELER, notary public, officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

TEUNIS AKKERMAN S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B 79.563 (the "Incorporator"), duly represented herein by Ms Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy at 5, rue Zénon Bernard, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on October 24, 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Good Stuff Holdings S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any

other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. Upon incorporation, the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500), divided into ten thousand (10,000) ordinary shares in registered form and each with a par value of one Euro and twenty five euro cents (€ 1.25) each, all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 Upon the issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers, consisting of more than one member. The single manager is, or in the event a board of managers has been established, the members of the board of managers, are appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of his/their office. In the event of plurality of board members, the general meeting of shareholders may designate such members as members "Class A" or members "Class B". The single manager does not, or in the event a board of managers has been established, the members of such board do not need to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager, or, in the event a board of managers has been established, within the competence of the board of managers and the single manager, or as the case may be, the board of managers, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager or the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager. In the even the board of managers is composed of various members and the general meeting of shareholders has designated members to act as "Class A" or "Class B" managers, the Company is bound towards third parties by the joint signature of a manager "Class A" and a manager "Class B" or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are less than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be adopted without a formally convened general meeting of shareholders, provided that the resolutions to be adopted shall be communicated

to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail and such resolutions are adopted in writing by the unanimous consent thereto of all shareholders. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall commence on the first day (1st) of January of each year and end on the thirty first (31st) day of December of any calendar year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the single manager, or as the case may be, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

15.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

15.5. Interim distributions may be made upon decision thereto by the board of managers of the Company, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the single manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, all amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

VII. General provision

Art. 17 Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, Teunis Akkerman S.a r.l., represented as stated hereinabove declares to subscribe for all of the ten thousand (10,000) ordinary shares, in registered form and each with a par value of one Euro and twenty five euro cents (€ 1.25),

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500) is as of now at the free disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time: Mr Teunis Christiaan Akkerman, of Dutch nationality, director, born on December 30, 1948 in Dirksland, the Netherlands, professionally residing at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, the Grand Duchy of Luxembourg;
2. The registered office of the Company shall be in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.
3. The first accounting year of the Company shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de novembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

a comparu:

Teunis Akkerman S.à r.l., une société à responsabilité selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duché de Luxembourg, enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous no. B 79.563, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise le 24 octobre, 2012, ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Good Stuff Holdings S.à r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, le Grand Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, dans le cas où un conseil de gérance de la Société a été établie, par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation,

obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze milles cinq cents euros (€ 12,500), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En cas d'émission des parts sociales, chacun associé aura le droit de pre-emption en proportion de les parts sociales tenus.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé de plusieurs personnes (gérants). Le gérant unique est nommé, ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établie, sont nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de son/leur mandat. Au cas où le conseil de gérance est composé de plusieurs membres, l'assemblée générale des associés de la Société peut désigner les membres du conseil de gérance de «Classe A» ou de «Classe B». Gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou, dans le cas où un conseil de gérance a été établie, de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout membre du conseil de gérance peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature simple du gérant unique. Au cas où un conseil de gérance a été établie et l'assemblée générale des associés de la Société a désigné les membres du conseil de gérance «Classe A» ou «Classe B», par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance désigné «Classe A» et d'un membre du conseil de gérance désigné «Classe B», ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique, où dans le cas où un conseil de gérance a été établie, le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.3. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales tenues par la Société seront négligées.

15.4. Toutes acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes, à moins que l'assemblée générale des associés a déterminé une certaine date.

15.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par décision du conseil de gérance, à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires doivent être établis par au moins de conseil de gérants;
- (ii) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iii) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites par Teunis Akkerman S.à r.l., prénommée, pour toutes dix mille (10.000) parts sociales, sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt cinq centimes (€ 1.25) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze milles cinq cents euros (€ 12,500) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des associés

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Est nommé comme gérant unique pour une période illimitée: monsieur Teunis Christiaan Akkerman, directeur des sociétés, de nationalité Néerlandaise, né le 30^{ème} décembre 1948 à Dirksland, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duché de Luxembourg;
2. Le siège social de la société est fixé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
3. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2012.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15147. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158242/424.

(120208806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Casan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.451.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2012 qu'il a été procédé à une reconstitution du conseil d'administration:

A été renommé administrateur:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, née le 31 octobre 1966, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Ont été nommés administrateurs:

- Mademoiselle Sandra Bortolus, née le 24 juillet 1972 à Mont-Saint-Martin (France), employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur. Jérôme Domange, née le 12 août 1977 à Thionville (France), directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012161554/23.

(120213887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Capras SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.880.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2012

Cinquième résolution

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 10 décembre 2012 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 10 décembre 2012 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPRAS SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012161550/22.

(120213820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

A Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.952.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) WB International Holdings VII S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.729, duly represented by one of its managers, Mr Vincent BOUFFIOUX, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in New-York (USA) and Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 19th and 21st, 2012; and

2) WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 125.624, duly represented by one of its managers, Mr Vincent BOUFFIOUX, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in New-York (USA) and Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on November 19th and 21st 2012,

(hereafter the Shareholders).

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of A Chateau VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 122.952, (hereafter the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 241 dated February 23rd, 2007, successively modified by deed of the undersigned notary, dated July 6th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1468 dated July 29th, 2009.

The five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (hereafter the Liquidator).
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders:

First resolution

The Shareholders decide, in compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders decide to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Shareholders decide to appoint as liquidator Mr Vincenzo ARNO, private employee, born on May 20th, 1963 in Luxembourg, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders decide that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Shareholders, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Shareholders.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WB International Holdings VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.729, dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) les 19 et 21 novembre 2012; et

2) WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.624, dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) les 19 et 21 novembre 2012,

(ci-après les Associés).

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de A Chateau VII S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.952 (ci-après la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 23 février 2007, successivement modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468 du 29 juillet 2009.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (ci-après le Liquidateur).
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les Associés désignent comme liquidateur Monsieur Vincenzo ARNO, employé privé, né à Luxembourg le 20 mai 1963, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation aux Associés, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de ses actionnaires.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bouffieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56423. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157439/157.

(120208508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Broadband Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.370.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 octobre 2011, sous la référence L110165382 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161521/12.

(120213451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Cameron Lux USD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.347.

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Madame Cécile Jager de; 22 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à 2, rue Peternechen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161546/11.

(120213583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.558.936,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of October.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

There appeared:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL6300, acting through its general partner, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (the "Contributor 1"),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL11002, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through AXA Private Equity UK Limited as manager (the "Contributor 2").

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of "AESF Smashing S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having

its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the "Company") and incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 9 October 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 25 October 2012, not yet published in the Mémorial.

II. That the 2,215,030 (two million two hundred fifteen thousand thirty) class A shares and the 68,907 (sixty eight thousand nine hundred seven) class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 274,999 (two hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,283,937 (two million two hundred eighty-three thousand ninety hundred thirty-seven Euro) to EUR 2,558,936 (two million five hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-six Euro) by the issue of (i) 266,666 (two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six) new class A shares and (ii) 8,333 (eight thousand three hundred thirty-three) new class B shares, all having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1 (one Euro), the whole to be fully paid up through contributions in cash;

3. Subscription and payment by AXA Early Secondary Fund IV L.P. and AXA Early Secondary Fund V L.P. of the new shares by way of contributions in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders of the Company unanimously acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore unanimously agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 274,999 (two hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,283,937 (two million two hundred eighty-three thousand nine hundred thirty-seven Euro) to EUR 2,558,936 (two million five hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-six Euro) by the issue of (i) 266,666 (two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six) new class A shares and (ii) 8,333 (eight thousand three hundred thirty-three) new class B shares (altogether, the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1 (one Euro), the whole to be fully paid up through contributions in cash (the "Contribution").

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described above, as follows:

- 146,666 (one hundred forty-six thousand six hundred sixty-six) new class A shares and 4,583 (four thousand five hundred eighty-three) new class B shares; all having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by Contributor 1 (the "Contributor 1 New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 0.55 (fifty-five Euro Cents) (the "Share Premium 1"); and

- 120,000 (one hundred twenty thousand) new class A shares and 3,750 (three thousand seven hundred fifty) new class B shares; all having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to be subscribed by Contributor 2 (the "Contributor 2 New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 0.45 (forty-five Euro Cents) (the "Share Premium 2").

Intervention - Subscription - Payment

a) Thereupon intervene the Contributor 1, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 1 New Shares. The issue of the Contributor 1 New Shares is also subject to the payment of the Share Premium 1.

The Contributor 1 New Shares and the Share Premium 1 have been fully paid up by the Contributor 1 through a contribution in cash, which is now at the disposal of the Company.

b) Thereupon intervene the Contributor 2, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Contributor 2 New Shares. The issue of the Contributor 2 New Shares is also subject to the payment of the Share Premium 2.

The Contributor 2 New Shares and the Share Premium 2 have been fully paid up by the Contributor 2 through a contribution in cash, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 1,364,932 (one million three hundred sixty-four thousand nine hundred thirty-two) class A shares and 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two) class B shares; and
- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 1,116,764 (one million one hundred sixteen thousand seven hundred sixty-four) class A shares and 34,758 (thirty-four thousand seven hundred fifty-eight) class B shares.

The notary acts that the 2,481,696 (two million four hundred eighty-one thousand six hundred ninety-six) class A shares and the 77,240 (seventy-seven thousand two hundred forty) class B shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

Further to resolution 2 and 3 above, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the capital increase, so that it reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 2,558,936 (two million five hundred fifty-eight thousand nine hundred thirty-six Euro) represented by (i) 2,481,696 (two million four hundred eighty-one thousand six hundred ninety-six) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares") and (ii) 77,240 (seventy-seven thousand two hundred forty) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares". The Class A Shares and the Class B Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share"), each having such rights and obligations as set out in the Articles."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL6300, agissant par son associé commandité, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited (l'"Apporteur 1"),

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculée au Companies House sous le

numéro SL11002, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par AXA Private Equity UK Limited comme gérant (l'«Apporteur 2»),

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de AESF Smashing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est actuellement en cours (la «Société»), et constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, prénommé, le 9 octobre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, le 25 octobre 2012, en cours de publication auprès du Mémorial.

II. Que les 2.215.030 (deux millions deux cent quinze mille trente) parts sociales de classe A et les 68.907 (soixante-huit mille neuf cent sept) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les associés de la Société reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 274.999 EUR (deux cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.283.937 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-sept Euros) à 2.558.936 EUR (deux millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent trente-six Euros) par l'émission de (i) 266,666 (deux cent soixante-six mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales de classe A et (ii) 8.333 (huit mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe B, toutes ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1 EUR (un Euro), la totalité devant être payée au moyen d'apports en numéraire;

3. Souscription et paiement par AXA Early Secondary Fund IV L.P. et AXA Early Secondary Fund V L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les associés de la Société renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; Les associés de la Société reconnaissent unanimement avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent unanimement de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 274.999 EUR (deux cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros), afin de le porter de son montant actuel de 2.283.937 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-sept Euros) à 2.558.936 EUR (deux millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent trente-six Euros) par l'émission de (i) 266,666 (deux cent soixante-six mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales de classe A et (ii) 8.333 (huit mille trois cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1 EUR (un Euro), la totalité devant être payée par des apports en numéraire Apport»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-avant, ainsi qu'il suit:

- 146.666 (cent quarante-six mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales de classe A et 4.583 (quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois) nouvelles parts sociales de classe B; toutes ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 1 (les "Parts Sociales de l'Apporteur 1"), moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 0,55 EUR (cinquante-cinq centimes d'Euro) (la «Prime d'Emission 1»); et

- 120.000 (cent vingt mille) nouvelles parts sociales de classe A et 3.750 (trois mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de classe B; toutes ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, souscrites par l'Apporteur 2 (les "Parts Sociales de l'Apporteur 2"), sujet au paiement d'une prime d'émission s'élevant à 0,45 EUR (quarante-cinq centimes d'Euro) (la «Prime d'Emission 2»).

Intervention - Souscription - Payement

a) Intervient ensuite l'Apporteur 1, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 1. L'émission des Parts Sociales de l'Apporteur 1 est soumise au paiement de la Prime d'Emission 1.

Les Parts Sociales de l'Apporteur 1 et la Prime d'Emission 1 ont été entièrement payées par l'Apporteur 1 par voie de l'apport en numéraire, qui est maintenant à la disposition de la Société.

b) Intervient ensuite l'Apporteur 2, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Parts Sociales de l'Apporteur 2. L'émission des Parts Sociales de l'Apporteur 2 est soumise au paiement de la Prime d'Emission 2..

Les Parts Sociales de l'Apporteur 2 et la Prime d'Emission 2 ont été entièrement payées par l'Apporteur 2 par voie de l'apport en numéraire, qui est maintenant à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P.: 1.364.932 (un million trois cent soixante-quatre mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe A et 42.482 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales de classe B; and

- AXA Early Secondary Fund V L.P.: 1.116.764 (un million cent seize mille sept cent soixante-quatre) parts sociales de classe A et 34.758 (trente-quatre mille sept cent cinquante-huit) parts sociales de classe B.

Le notaire acte que toutes les 2.481.696 (deux millions quatre cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe A et 77.240 (soixante-dix-sept mille deux cent quarante) parts sociales de classe B mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions 2 et 3 ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2,558,936 EUR (deux millions cinq cent cinquante-huit mille neuf cent trente-six Euros) représenté par (i) 2,481,696 (deux millions quatre cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-seize) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A") et (ii) 77.240 (soixante-dix-sept mille deux cent quarante) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les "Parts Sociales de Classe B"). Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B seront collectivement désignées comme les "parts" le cas échéant, ou individuellement comme "part"), chacune ayant les droits et obligations tel que déterminés par les Statuts."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14718. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149432/247.

(120197268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Euroлизenz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.058.

Les Comptes Annuels au 31 décembre, 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012161612/11.

(120213911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

ELRO Tankschiff S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6231 Bech-Lilien, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 110.066.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 décembre 2012.

Pour ELRO TANKSCHIFF SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2012161619/12.

(120213298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.300.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held and extraordinary general meeting of shareholders of Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 155300 (the "Company"), and representing its whole circulating shares, in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 2 August 2010, published under N° C 2209 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 October 2010. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on April 4, 2012, published under N° C 1281 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 23, 2012.

The meeting was presided by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Asa Alund, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the three hundred (300) shares having a voting right are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. the Agenda of the general meeting is as follows:

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company.

2. Decision to split all the one thousand (1,000) shares of the Company without nominal value into two hundred and twenty-five million five hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-seven (225, 587,167) shares without nominal value, being understood that such share split shall not change the issued share capital of the Company and no payment by or to the shareholders will be required.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles").

4. Acknowledgement of the pro rata adjustment of the share allocation in the Company as a result of the share split.

IV. After this has been approved by the general meeting, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

The general meeting decides to split all the one thousand (1,000) shares of the Company without nominal value into two hundred and twenty-five million five hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-seven (225, 587,167) shares without nominal value, being understood that such share split shall not change the issued share capital of the Company and no payment by or to the shareholders will be required.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by two hundred and twenty-five million five hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-seven (225,587,167) shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

Following the deutsche traduction:

„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), bestehend aus 225.587.167 (zweihundertfünfundzwanzig Millionen fünfhundertsiebenundachtzig Tausend einhundertsiebenundsechzig) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert; die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt."

Fourth resolution

The general meeting acknowledges that the shares following the share split are allocated as follows:

1. Mr. Robert J. Tomei: sixty-seven million six hundred seventy-six thousand and one hundred fifty (67,676,150) shares without nominal value;

2. The Company: one hundred and fifty-seven million nine hundred eleven thousand and seventeen (157,911,017) shares without nominal value.

Estimate - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 155300 (la "Société"), et représentant la totalité des parts sociales, afin de tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'"Assemblée"). La Société a été constituée suite à un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 2 août 2010, publié sous le N° C 2209 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant

acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2012, publié sous le N° C 1281 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Åsa Ålund, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées à ce document et seront enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

- il apparaît que, suivant la liste de présence, toutes les 300 (trois cents) parts sociales ayant droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, c'est ainsi que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales

2. Décision de diviser toutes les mille (1.000) parts sociales de la société sans valeur nominale en deux cent vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-sept (225.587.167) parts sociales sans valeur nominale, étant entendu que cette division de parts ne changera pas le capital social et aucun paiement par ou des associés n'est requis.

3. Modification afférente de l'article 5.1. des statuts (les «Statuts»).

4. Reconnaissance de l'ajustement au prorata de l'attribution des parts suite à la division des parts.

IV. Après que ce qui précède a été approuvé par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de diviser les mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale en 225.587.167 (deux cent vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-sept) parts sociales sans valeur nominale, étant entendu que cette division de parts ne changera pas le capital social et aucun paiement par ou des associés n'est requis.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), représenté par 225.587.167 (deux cent vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-sept) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées".

Suit la traduction en allemand:

„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), bestehend aus 225.587.167 (zweihundertfünfundzwanzig Millionen fünfhundertsiebenundachtzig Tausend einhundertsiebenundsechzig) Gesellschaftsanteilen ohne Nennwert; die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt."

Quatrième résolution

L'assemblée reconnaît que les parts sociales suite à la division sont allouées comme suit:

- Monsieur Robert J. Tomei: soixante-sept millions six cent soixante-seize mille cent cinquante (67.676.150) parts sociales sans valeur nominale;

- La Société: cent cinquante-sept millions neuf cent onze mille dix-sept (157.911.017) parts sociales sans valeur nominale.

Estimation - Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou pour lequel elle est redevable en raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, Å. ÅLUND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55819. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157445/139.

(120208586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.316.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012161622/11.

(120213841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Cibi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 165.395.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2012, Monsieur Massimo Paolo GENTILI a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 mai 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161562/12.

(120213701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 41.414.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers qu'à ce jour, le capital social de la société INTERCOIFFURE LA COIFFE 4 S.à r.l. (la «Société») est réparti comme suit:

Madame Danielle LAHYR, maître-coiffeuse, demeurant à L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange	65 parts sociales
Madame Monique HAUSER, maître-coiffeuse, demeurant à L-5421 Erpeldange/Bous, 30, rue de Mondorf	10 parts sociales
Madame Christiane HEUERTZ (épouse THILL), coiffeuse, demeurant à L-3328 Crauthem, 14, rue de Weiler	25 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

En outre, il est porté à la connaissance des tiers qu'en vertu d'une décision de ce jour prise par les associées de la Société, Madame Danielle LAHYR, demeurant à L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange, est nommée en tant que gérante technique de la Société pour une durée indéterminée et Madame Christiane HEUERTZ, demeurant à L-3328 Crauthem, 14, rue de Weiler est nommée en tant que gérante administrative de la Société pour une durée indéterminée.

La Société est désormais valablement engagée par la signature conjointe de la géante administrative et de la gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17 octobre 2012.

Les associées

Monique HAUSER / Danielle LAHYR / Christiane HEUERTZ

10 parts sociales / 65 parts sociales / 25 parts sociales

La gérance

Danielle LAHYR / Christiane HEUERTZ

Gérante technique / Gérante administrative

Référence de publication: 2012149656/31.

(120197131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance en date du 29 novembre 2012

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 41 avenue de la Liberté Luxembourg L-1931 en date du 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012161602/13.

(120213155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.683.

—
In the year two thousand and twelve on the fifth day of November.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161683, with a share capital of EUR 12,500 incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 June 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2058 of 5 September 2011 (the Company). The articles of incorporation of the Company were amended on 12 August 2011, pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 August 2011, published in the Mémorial number 2576 of 24 October 2011.

Anton Holdings Limited, a limited company incorporated under Jersey law whose registered address is at St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB, Channel Islands and registered under number 108284,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in St. Helier, Jersey JE4 8ZB, Channels Island, on 30 October 2012 which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

The appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all shares representing 100% of the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening formalities;

2. decision to amend article 8.2(vi)(a) of the articles of association of the Company (the Articles) by inserting the words "or which is financed by using the ACE Development Fund (as that term is defined in the PFD Agreement between ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH and Canal+ Image UK Limited dated 1 August 2011, as such agreement has been or may be amended and/or restated from time to time (the "PFD Agreement"))" after "(a) any material investment other than as described in the ACE's private placement memorandum (the "PPM"))";

As a result of such amendment article 8.2(vi) (a) of the Articles shall read as follows:

"(a) any material investment other than as described in the ACE's private placement memorandum (the "PPM") or which is financed by using the ACE Development Fund (as that term is defined in the PFD Agreement between ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH and Canal+ Image UK Limited dated 1 August 2011, as such agreement has been or may be amended and/or restated from time to time (the "PFD Agreement"))";

3. decision to amend article 8.2(vi) (d) of the Articles by removing the words "between ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH and Canal+ Image UK Limited dated 1 August 2011 (the "PFD Agreement"))" after "in the PFD Agreement".

As a result of such amendment article 8.2(vi) (d) of the Articles shall read as follows:

"(d) any material acquisition of rights other than those pursuant to the PFD Agreement";

4. decision to amend article 8.2(vi)(i) of the Articles by removing the current language being: "an election to terminate the Investment Period prior to the full three year term on the date that the Total International Film Cap and the Total Single-Territory Film Cap are reached;" and replacing it with the following:

"an election to terminate the Investment Period prior to the later of (i) three years after the PFD Closing Date or (ii) the expiry of any extension to the Investment Period pursuant to Section 6.10.3 or Section 6.10.4 of the PFD Agreement on the date that the Total Film Cap is reached";

5. decision to amend article 8.2(vi)(o) of the Articles by adding the words "or its option in respect of Lionsgate Projects pursuant to Section 3.8 of the PFD Agreement" to the end of the sentence so that it reads as follows:

"(o) an election to exercise or decline to exercise any Derivative Rights Option pursuant to Section 9.18 of the PFD Agreement or its option in respect of Lionsgate Projects pursuant to Section 3.8 of the PFD Agreement";

6. decision to rename article 8.2(vi)(p) of the Articles as article 8.2(vi)(r) in order to allow for the insertion of two new sub-articles to article 8.2(vi) being 8.2(vi)(p) and 8.2(vi)(q) so that 8.2(vi)(r) shall read as follows:

"(r) entering into or approving any agreement to do any of the foregoing";

7. decision to insert a new article 8.2(vi)(p) into the Articles to read as follows:

"(p) provided the Mezzanine Loans have been completely repaid, the exercise of ACE's option to extend the Investment Period pursuant to Section 6.10.3 or Section 6.10.4 of the PFD Agreement";

8. decision to insert an article 8.2(vi)(q) into the Articles to read as follows:

"(q) provided the Mezzanine Loans have been completely repaid, the giving of written approval pursuant to Section 4.7.3 or Section 4.7.4 of the PFD Agreement; or";

9. decision to amend article 8.2(vii) (b) of the Articles by inserting the words "(other than the films contemplated under the agreement effective 1st July 2012 between Studiocanal GmbH and Lionsgate Films Inc) " after the words "a Single Territory Film greater than EUR 4 million".

As a result of such amendment article 8.2(vii)(b) of the Articles shall read as follows:

"(b) any approval by ACE of a Greenlit Investment Cost for a Single Territory Film greater than EUR 4 million (other than the films contemplated under the agreement effective 1st July 2012 between Studiocanal GmbH and Lionsgate Films Inc) and/or a Greenlit Gross Investment Cost for an International Film (excluding the High Budget Films) in excess of €17 million if the aggregate of such excess amounts during the Investment Period exceeds €7 million";

10. decision to amend article 8.2(vii)(e) of the Articles by deleting the word "or" at the end of such clause;

11. decision to insert an article 8.2(vii)(g) into the Articles to read as follows:

"(g) provided the Mezzanine Loans have not been completely repaid, the exercise of ACE's option to extend the Investment Period pursuant to Section 6.10.3 or Section 6.10.4 of the PFD Agreement; or";

12. decision to insert an article 8.2(vii)(h) into the Articles to read as follows:

"(h) provided the Mezzanine Loans have not been completely repaid, the giving of written approval pursuant to Section 4.7.3 or Section 4.7.4 of the PFD Agreement." .

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2(vi)(a) of the Articles by inserting the words "or which is financed by using the ACE Development Fund (as that term is defined in the PFD Agreement between ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH and Canal+ Image UK Limited dated 1 August 2011, as such agreement has been or may be amended and/or restated from time to time (the "PFD Agreement"))" after "(a) any material investment other than as described in the ACE's private placement memorandum (the "PPM"))".

As a result of such amendment article 8.2 (vi)(a) shall read as follows: "(a) any material investment other than as described in the ACE's private placement memorandum (the "PPM") or which is financed by using the ACE Development

Fund (as that term is defined in the PFD Agreement between ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH and Canal+ Image UK Limited dated 1 August 2011, as such agreement has been or may be amended and/or restated from time to time (the "PFD Agreement"))";

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2(vi)(d) of the Articles by removing the words "between ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH and Canal+ Image UK Limited dated 1 August 2011 (the "PFD Agreement")".

As a result of such amendment article 8.2.(vi)(d) shall read as follows: "(d) any material acquisition of rights other than those pursuant to the PFD Agreement;"

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2(vi)(i) of the Articles by removing the existing language being: "an election to terminate the Investment Period prior to the full three year term on the date that the Total International Film Cap and the Total Single-Territory Film Cap are reached", and replacing it with the following:

"an election to terminate the Investment Period prior to the later of (i) three years after the PFD Closing Date or (ii) the expiry of any extension to the Investment Period pursuant to Section 6.10.3 or Section 6.10.4 of the PFD Agreement on the date that the Total Film Cap is reached;"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2(vi)(o) of the Articles by adding the words " or its option in respect of Lionsgate Projects pursuant to Section 3.8 of the PFD Agreement" to the end of the sentence so that it reads as follows:

"(o) an election to exercise or decline to exercise any Derivative Rights Option pursuant to Section 9.18 of the PFD Agreement or its option in respect of Lionsgate Projects pursuant to Section 3.8 of the PFD Agreement;"

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to rename article 8.2(vi)(p) of the Articles as article 8.2(vi)(r) in order to allow for the addition of two new sub-articles to article 8.2(vi) of the Articles being 8.2(vi)(p) and 8.2(vi)(q) so that 8.2(vi)(r) shall read as follows:

"(r) entering into or approving any agreement to do any of the foregoing;"

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 8.2(iv) (p) into the Articles to read as follows:

"(p) provided Mezzanine Loans have been completely repaid, the exercise of ACE's option to extend the Investment Period pursuant to Section 6.10.3 or Section 6.10.4 of the PFD Agreement;"

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert an article 8.2(vi) (q) into the Articles to read as follows:

"(q) provided Mezzanine Loans have been completely repaid, the giving of written approval pursuant to Section 4.7.3 or Section 4.7.4 of the PFD Agreement; or"

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2(vii)(b) of the Articles by inserting the words "(other than the films contemplated under the agreement effective 1st July 2012 between Studiocal GmbH and Lionsgate Films Inc) " after the words "a Single Territory Film greater than EUR 4 million". As a result of such amendment article 8.2(vii)(b) of the Articles shall read as follows:

"(b) any approval by ACE of a Greenlit Investment Cost for a Single Territory Film greater than EUR 4 million (other than the films contemplated under the agreement effective 1st July 2012 between Studiocal GmbH and Lionsgate Films Inc) and/or a Greenlit Gross Investment Cost for an International Film (excluding the High Budget Films) in excess of € 17 million if the aggregate of such excess amounts during the Investment Period exceeds € 7 million;"

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2(vii) (e) of the Articles by deleting the word "or" at the end of such clause.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to insert an article 8.2(vii) (g) to the Articles to read as follows:

"(g) provided the Mezzanine Loans have not been completely repaid, the exercise of ACE's option to extend the Investment Period pursuant to Section 6.10.3 or Section 6.10.4 of the PFD Agreement; or"

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert an article 8.2(vii) (h) to the Articles to read as follows:

"(h) provided the Mezzanine Loans have not been completely repaid, the giving of written approval pursuant to Section 4.7.3 or Section 4.7.4 of the PFD Agreement. "

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de Novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161683, ayant un capital social de 12.500 euros, constituée conformément à l'acte dressé par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2058 du 5 septembre 2011 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés conformément à l'acte dressé par Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 août 2011, publié au Mémorial numéro 2576 du 24 octobre 2011.

Anton Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB, Îles Anglo-Normandes, immatriculée sous le numéro 108284,

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, Jersey JE4 8ZB, Îles Anglo-Normandes, le 30 octobre 2012, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé Unique».

Lequel comparant, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts représentant 100% du capital social de la Société.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. décision de modifier l'article 8.2(vi)(a) des statuts de la société (les Statuts) par l'insertion de la phrase suivante: «ou qui est financé par l'utilisation du ACE Development Fund (tel que ce terme est défini dans l'Accord PFD entre ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH et Canal+ Image UK Limited datant du 1^{er} août 2011, tel que ce contrat a été ou pourra être modifié et/ou mis à jour de temps à autre («l'Accord PFD»))» après «(a) un investissement autre que ceux décrits dans le prospectus d'ACE (le «PPM»));»;

En conséquence de cette modification, l'article 8.2 (vi) (a) des Statuts aura la teneur suivante:

«(a) un investissement autre que ceux décrits dans le prospectus d'ACE (le «PPM») ou qui est financé par l'utilisation du ACE Development Fund (tel que ce terme est défini dans l'Accord PFD entre ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmNH et Canal+ Image UK Limited datant du 1^{er} août 2011, tel que ce contrat a été ou pourra être modifié et/ou mis à jour de temps à autre Accord PFD»));»;

3. décision de modifier l'article 8.2 (vi) (d) des Statuts par suppression du texte suivant: «entre ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH et Canal+ Image UK Limited à la date du 1^{er} août 2011 Accord PFD»));»;

En conséquence de cette modification, l'article 8.2 (vi) (d) des Statuts aura la teneur suivante:

«(d) une acquisition significative de droits autres que ceux prévus par l'Accord PFD;»;

4. décision de modifier l'article 8.2 (vi) (i) des Statuts par suppression du texte suivant: «(i) toute décision visant à mettre fin à l'«Investment Period» avant l'expiration complète du terme de trois ans si le «Total International Film Cap» et le «Total Single-Territory Film Cap sont atteints;» et en le remplaçant par le texte suivant:

«Toute décision visant à mettre fin à l'«Investîmes Période» avant la plus tardive de (i) trois ans après la «PFD Coing Date» ou (ii) l'expiration de toute période de prolongation de l'«Investîmes Période» conformément à la Section 6.10.3 ou à la Section 6.10.4 de l'Accord PFD à la date à laquelle le «Total Film Cap» est atteint»;

5. décision de modifier l'article 8.2(vi) (o) des Statuts par ajout des mots «ou de son option à l'égard des «Lionsgate Projects» conformément à la Section 3.8 de l'Accord PFD» à la fin de la phrase afin de lui donner la teneur suivante: «le vote pour exercer ou interdire qu'il soit exercé tout «Derivative Rights Option» selon la Section 9.18 de l'AccordPFD ou de son option à l'égard des «Lionsgate Projects»»;

6. décision de renommer l'article 8.2 (vi) (p) des Statuts en article 8.2 (vi) (r) afin de permettre l'ajout de deux nouveaux sous-articles de l'article 8.2 (vi), soit respectivement 8.2 (vi) (p) et 8.2 (vi) (q), afin que l'article 8.2 (vi) (r) ait la teneur suivante:

«(r) conclure ou approuver tout accord pour faire tout ce qui précède»;

7. décision d'insérer un nouvel article 8.2 (vi) (p) aux Statuts ayant la teneur suivante:

«(p) à condition que les «Mezzanine Loans» aient été entièrement remboursés, l'exercice de l'option d'ACE de prolonger l'«Investment Period» conformément à la Section 6.10.3 ou la Section 6.10.4 Section de l'Accord PFD»;

8. décision d'insérer un nouvel article 8.2 (vi) (q) aux Statuts ayant la teneur suivante:

«(q) à condition que les «Mezzanine Loans» aient été entièrement remboursés, l'accord écrit conformément à la Section 4.7.3 ou Section 4.7.4 de l'Accord PFD; ou»;

9. décision de modifier l'article 8.2 (vii) (b) des Statuts par l'insertion des mots:

«(autres que les films prévus par l'accord ayant pour date effective le 1^{er} juillet 2012 entre Studiocanal GmbH et Lionsgate Films Inc)» après les mots «dans un «Single-Territory Film» d'une valeur supérieure à 4 millions».

En conséquence de cette modification, l'article 8.2 (vii) (b) des Statuts aura la teneur suivante:

«(b) toute approbation par ACE d'un «Greenlit Gross Investment Cost» pour un «Single-Territory Film» supérieur à 4 million (autres que les films prévus par l'accord ayant pour date effective le 1^{er} Juillet 2012 entre Studiocanal GmbH et Lionsgate Films Inc) et/ou un «Greenlit Gross Investment Cost» pour un «International Film» (excepté les «High Budget Films») supérieur à 17 millions d'euros si l'ensemble de telles sommes, durant l'«Investment Period» excède 7 millions d'euros»;

10. décision de modifier l'article 8.2 (vii) (e) des Statuts par la suppression du terme "ou" à la fin de la clause;

11. décision d'insérer un article 8.2 (vii) (g) dans les Statuts ayant la teneur suivante:

«(g) à condition que les «Mezzanine Loans» n'aient pas été entièrement remboursés, l'exercice de l'option d'ACE de prolonger l'«Investment Period» conformément à la Section 6.10.3 ou la Section 6.10.4 de l'Accord PFD»; et

12. décision d'insérer un article 8.2 (vii) (h) dans les Statuts ayant la teneur suivante:

«(h) à condition que les «Mezzanine Loans» n'aient pas été entièrement remboursés, l'accord écrit conformément à la Section 4.7.3 ou Section 4.7.4 de l'Accord PFD».

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant lui-même comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2(vi)(a) des Statuts par l'insertion de la phrase suivante: «ou qui est financé par l'utilisation du ACE Development Fund (tel que ce terme est défini dans l'AccordPFD entre ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH et Canal+ Image UK Limited datant du 1^{er} août 2011, tel que ce contrat a été ou pourra être modifié et/ou mis à jour de temps à autre («l'Accord PFD»))» après «(a) un investissement autre que ceux décrits dans le prospectus d'ACE (le «PPM»))».

En conséquence de cette modification, l'article 8.2 (vi) (a) devra se lire comme suit:

«(a) un investissement autre que ceux décrits dans le prospectus d'ACE (le «PPM») ou qui est financé par l'utilisation du ACE Development Fund (tel que ce terme est défini dans l'Accord PFD entre ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH et Canal+ Image UK Limited datant du 1^{er} août 2011, tel que ce contrat a été ou pourra être modifié et/ou mis à jour de temps à autre («l'Accord PFD»))».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 (vi) (d) des Statuts par suppression du texte suivant: «entre ACE, StudioCanal SA, Optimum Releasing Limited, Kinowelt GmbH et Canal+ Image UK Limited à la date du 1^{er} août 2011 (le «Accord PFD»))».

En conséquence de cette modification, l'article 8.2 (vi) (d) aura la teneur suivante:

«(d) une acquisition significative de droits autres que ceux prévus par l'Accord PFD».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 (vi) (i) des Statuts par suppression du texte suivant: «(i) toute décision visant à mettre fin à l'«Investment Period» avant l'expiration complète du terme de trois ans si le «Total International Film Cap» et le «Total Single-Territory Film Cap sont atteints;» et en le remplaçant par le texte suivant:

«toute décision visant à mettre fin à l'«Investment Period» avant la survenance du dernier des deux événements suivants (i) trois ans après la «PFD Closing Date» ou (ii) l'expiration de toute période de prolongation de l'«Investment Period» conformément à la Section 6.10.3 ou à la Section 6.10.4 de l'Accord PFD à la date à laquelle le «Total Film Cap» est atteint».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2(vi)(o) des Statuts par ajout des mots «ou de son option à l'égard des «Lionsgate Projects» conformément à la Section 3.8 de l'Accord PFD» à la fin de la phrase afin de lui donner la teneur suivante: «le vote pour exercer ou interdire qu'il soit exercé tout «Derivative Rights Option» selon la Section 9.18 de l'Accord PFD ou de son option à l'égard des «Lionsgate Projects»;».

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de renommer l'article 8.2 (vi) (p) des Statuts en article 8.2 (vi) (r) afin de permettre l'ajout de deux nouveaux sous-articles de l'article 8.2 (vi), soit respectivement 8.2 (vi) (p) et 8.2 (vi) (q), afin que l'article 8.2 (vi) (r) ait la teneur suivante:

«(r) conclure ou approuver tout accord pour faire tout ce qui précède;».

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 8.2 (vi) (p) aux Statuts ayant la teneur suivante:

«(p) à condition que les «Mezzanine Loans» aient été entièrement remboursés, l'exercice de l'option d'ACE de prolonger l'«Investment Period» conformément à la Section 6.10.3 ou la Section 6.10.4 Section de l'Accord PFD;».

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 8.2 (vi) (q) aux Statuts ayant la teneur suivante:

«(q) à condition que les «Mezzanine Loans» aient été entièrement remboursés, l'accord écrit conformément à la Section 4.7.3 ou Section 4.7.4 de l'Accord PFD; ou;».

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 (vii) (b) des Statuts par l'insertion des mots: «(autres que les films prévus par l'accord ayant pour date effective le 1^{er} Juillet 2012 entre Studiocanal GmbH et Lionsgate Films Inc)» après les mots «dans un «Single-Territory Film» d'une valeur supérieure à 4 million».

En conséquence de cette modification, l'article 8.2 (vii) (b) des Statuts aura la teneur suivante:

«(b) toute approbation par ACE d'un «Greenlit Gross Investment Cost» pour un «Single-Territory Film» supérieur à 4 million (autres que les films prévus par l'accord ayant pour date effective le 1^{er} Juillet 2012 entre Studiocanal GmbH et Lionsgate Films Inc) et /ou un «Greenlit Gross Investment Cost» pour un «International Film» (excepté les «High Budget Films») supérieur à 17 millions d'euros si l'ensemble de telles sommes, durant l' «Investment Period» excède 7 millions d'euros;».

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le terme «ou» à la fin de l'article 8.2 (vii) (e) des Statuts.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un article 8.2 (vii) (g) dans les Statuts ayant la teneur suivante:

«(g) à condition que les «Mezzanine Loans» n'aient pas été entièrement remboursés, l'exercice de l'option d'ACE de prolonger de prolonger l'«Investment Period» conformément à la Section 6.10.3 ou la Section 6.10.4 de l'Accord PFD».

Douzième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un article 8.2 (vii) (h) dans les Statuts ayant la teneur suivante:

«(h) à condition que les «Mezzanine Loans» n'aient pas été entièrement remboursés, l'accord écrit conformément à la Section 4.7.3 ou Section 4.7.4 de l'Accord PFD».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euro (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51969. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158050/311.

(120208938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Europim, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 23, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 92.516.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012161635/10.

(120213241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

EXXUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 56.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161637/10.

(120213829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012161640/10.

(120213958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Fab-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.536.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161646/10.

(120213652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Wegner Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.781.

Am 10. Dezember 2012 wurde Herr Jürgen Hansen mit Berufsadresse in D-22679 Hamburg, Haferweg 26, als Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Jürgen Hansen übernimmt das von Herrn François Georges zum 6. Dezember 2012 niederlegte Mandat als Verwaltungsratsmitglied.

Sein Mandat endet mit der Hauptversammlung die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Wegner Holding SA

Référence de publication: 2012162070/14.

(120213749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Filitlux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161660/10.

(120213625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

European Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161634/10.

(120213656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Euro Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161629/10.

(120213689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Ets. Hoffmann - Neu Combustibles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 30, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 42.186.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161624/10.

(120213976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

3P Condor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.780.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Dezember 2012.

Für 3P Condor Management S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012162086/14.

(120213081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.520.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 5 décembre 2012, les décisions suivantes:

1. Démission du gérant de catégorie B suivant:

M. Dylan DAVIES, gérant de catégorie B, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

2. Nomination du gérant de catégorie B suivant pour une durée indéterminée:

M. Bernard BRONCKART, gérant de catégorie B, employé privé, né à Ougrée, Belgique, le 21 octobre 1966 et demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161973/16.

(120213642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

SustainWater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 156.105.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012161974/10.

(120213297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Shaw International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.018.672,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161969/10.

(120213957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Bainbridge Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 103.457.

Pursuant to a share purchase agreement dated 31st December 2010, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from LDV Management Sàrl to ENSOF FINANCEMENT Ltd, a limited liability company under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1599269.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 décembre 2010, cinq cent (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par LDV Management Sàrl, à ENSOF FINANCEMENT Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, domiciliée à Nerine Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1599269.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162236/18.

(120214887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.
R.C.S. Luxembourg B 97.945.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue en date du 18 septembre 2012 à Luxembourg que:

- Monsieur Henrik Kajuter a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012;
- Monsieur Peter Jelle Van Vliet a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 septembre 2012; et
- Monsieur Andrew Crawford, né le 27 octobre 1970 à Sydney (Australie) résidant au Titiaanstraat 23 I, 1077 RE Amsterdam (Pays-Bas) a été nommé nouveau gérant de la société avec effet au 18 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162193/20.

(120215010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Aria Structured Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 130.148.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la société en date du 5 décembre 2012 que les démissions de Messieurs Eric Chinchon, David Barclay Miller et Scott Levy sont acceptées en date respectivement du 7 septembre 2012, 1^{er} octobre 2012 et 1^{er} octobre de leurs mandats de gérants de la société.

En remplacement des gérants démissionnaires, la société Finexis S.A., représentée par Monsieur Christian Denizon, né le 16.08.1970 à Valence (France) et ayant son adresse professionnelle au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le siège social de Finexis S.A. est au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCSL sous le numéro B154916 a été nommée gérante de classe A. De même, Monsieur Declan o'Hannrachain, administrateur de sociétés, né le 29.04.1970 à Dublin (Irlande) a été nommé gérant de classe A et monsieur Gerry Salucci, administrateur de sociétés, né le 17.12.1968 à Luxembourg a été nommé gérant de classe B. Tous les deux ont pour adresse professionnelle le 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Monsieur Carlo Alberto Montagna, administrateur de sociétés, né le 27.02.1964 à Palia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la société.

Les nouveaux membres du conseil de gérance sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013.

Le nouveau conseil de gérance se résume comme tel:

Gérants de classe A

- Finexis S.A., représentée par M. Christian Denizon;
- M. Declan o'Hannrachain.

Gérants de classe B

- M. Carlo Alberto Montagna;
- M. Gerry Salucci;
- M. Michael Lange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012162186/34.

(120214778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163370/10.

(120216005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163371/10.

(120216003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163372/10.

(120216004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.573.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012163369/10.

(120215366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ARYZTA Technology II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.543.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

ARYZTA Technology II Limited

Robert van 't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2012163078/14.

(120215600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Asteck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.944.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163080/9.

(120215796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Aerospace Technology Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163062/9.

(120215837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163067/9.

(120215723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Astralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163081/9.

(120215307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.
